

L'église paroissiale

# Un clocher très ancien

Cœur de bourg ! Cœur de village ! Cœur de ville ! Autant de termes employés pour désigner, certes le centre d'une agglomération, petite ou grande, mais généralement aussi ce autour de quoi, au cours des siècles, les habitations se sont construites : l'église. Elle symbolise la croyance, la dévotion, la vie dans toutes ses composantes : naissance, mariage, décès. Elle est également un lieu de rencontre, d'échanges, de partage et de refuge spirituel lorsque la souffrance morale nous envahit.

Trangé est une exception. Son église, dédiée à Saint-Gervais et Saint-Protais, a été construite au milieu de nulle part, isolée dans des champs, en dehors de toute habitation, « acceptant » uniquement dans son entourage immédiat le cimetière, une cure et un presbytère permettant d'abriter ceux qui la géraient. Pourquoi ?

Mais essayons, en remontant le temps, de retrouver sa trace au cours des siècles. Divers textes anciens relatent sa présence. De cette existence, au plus loin que nous puissions la retrouver, dépend l'origine de notre commune.

Son patrimoine, son implantation, son origine, son entretien et son classement comme « bien national » à la révolution, autant de sujets à développer afin de mieux la connaître et la regarder sous un jour nouveau.



### Son patrimoine actuel.

« L'abondance et l'éclat de la décoration contrastent avec la sobriété exprimée par l'extérieur du bâtiment ».

Telle est la phrase décrivant l'intérieur de l'église dans « Le Patrimoine des communes de la Sarthe - Flohic Editions ».



Nous n'évoquerons pas ici l'aspect architectural, mais uniquement les « richesses » contenues dans cet édifice et pour certaines, classées.

### Un coffret aux Saintes Huiles.



Cet objet, en étain, consiste en 1 coffret aux Huiles Saintes pour le baptême et le sacrement des malades. Il est de forme parallélépipédique. Le couvercle a la forme d'un toit à 4 pans. Il est pourvu à l'arrière de 2 charnières et d'une fermeture à goupille saillante. A l'intérieur se trouvent 3 burettes cylindriques. Une spatule, indépendante du couvercle, se visse sur le rebord de celui-ci.

Plusieurs inscriptions figurent sur ce coffret. Tout d'abord une date gravée sur la face antérieure, puis au-dessus de cette date : **TRANGE**. Une autre date figure au fond du coffret : **1748** avec le poinçon du maître artisan : **GTC** (Georges COLOMBUS, potier d'étain). Au fond du coffret est également apposé le poinçon de contrôle de Lassay avec une autre date : **1627**.

Diverses inscriptions latines sont gravées sur les bords des couvercles des burettes.

- **CHRISMA SANCTUM** (Onction sainte),
- **OLEUM SANCTUM** (huile sainte),
- **OLEUM INFIRMORUM** (huile pour malades).

Cet objet est classé par les Monuments Historiques depuis le 09 décembre 1988 (Réf : PM 72001024).

### **Le tableau de la « Sainte Famille »,**

Cette peinture sur toile avec support (H : 140 - L : 120) est datée du XVII<sup>ème</sup> siècle. Selon « Le patrimoine des communes de la Sarthe », cette toile reprendrait manifestement l'œuvre de Raphaël consacrée à ce même thème iconographique. Cependant l'auteur y a ajouté des anges. La Sainte Famille symbolise les vertus familiales pour les chrétiens.



Sa valeur a été reconnue dès 1912, date de sa première protection par les monuments historiques (19/11/1908 selon les registres paroissiaux), avant d'être déclassé. Ce tableau est à nouveau protégé depuis 1984 (Réf : PM 72001287).

Son origine exacte n'est pas connue. Toutefois, en 1910, Georges de GRANDVAL, alors maire de TRANGE, faisait observer que ce tableau n'aurait pas du être classé car il provenait du château et n'a jamais appartenu à l'église (rapport du 20 août 1910 de l'archiviste du service de la conservation départementale des antiquités).

Soulignons que les inventaires successifs de l'église de Trangé, effectués au cours des siècles passés et notamment avant la révolution, n'ont jamais fait état de la présence de ce tableau.

### **Le tableau de « L'annonciation de la Vierge ».**

Dans la nef, sur le mur opposé et face au tableau de la « Sainte Famille », se trouve un deuxième tableau « L'Annonciation de la Vierge ». Il s'agit de l'archange Gabriel qui annonce à la Vierge Marie qu'elle attend l'Enfant Jésus. Cette toile n'est pas classée et ne figure pas dans « Le patrimoine des communes de la Sarthe ».

Son encadrement est identique à la première toile, mais sa hauteur est plus importante. Ses couleurs sont davantage « passées » et son origine n'est pas officiellement connue.

Soulignons aussi, comme pour le tableau de la « Sainte Famille », que cette toile ne ressort dans aucun des inventaires de l'église.

Rappelons que monsieur de la Rivière, suite à saisie, s'est porté acquéreur de la terre de Marcé. Un inventaire des meubles et effets, se trouvant en la maison seigneuriale de Marcé, a été effectué le 15 mai 1685 par Jean Loyseau, notaire royal au Mans (Notaires – Tome I).

Dans la chapelle, à côté de la grande chambre, se trouvait :

- « Un autel de bois de chêne au devant duquel il y a un tableau représentant « l'Annonciation de la Vierge »,
- Un autre petit tableau de la Vierge,
- Une croix de bois garnie d'un petit crucifix,
- Quatre chandeliers de bois
- Un bénitier et deux petits Boynous ( ? ) (1) de faïence,
- Un petit cadre à bordure noire,
- Une chaise de paille et un coussin de broderie,
- Deux pièces de tapisserie de Bergame servant de tenture à ladite chapelle ».

(1) Point d'interrogation dans le texte. Cet objet ne paraît pas avoir été identifié.

Dans cet inventaire, le fait de préciser « un autre petit tableau de la Vierge » indique implicitement que la taille de la toile représentant « l'Annonciation de la Vierge » était plus importante. Son positionnement devant l'autel confirme également ce point et sa datation paraît identique à celle de « La Sainte Famille ».

Il est donc possible que le tableau se trouvant actuellement dans l'église de Trangé soit celui qui se trouvait à Marcé. Tout comme « La Sainte Famille », il a pu être placé en ces lieux, après la révolution, par l'un des propriétaires du château de la Groirie.

### **Les chandeliers.**

Deux chandeliers offerts par Napoléon III au XIX<sup>ème</sup> siècle se trouvent sur l'autel. Sur l'un d'eux est inscrit : « Donné par S.M Napoléon III en 1869 ».



## Les vitraux



Les vitraux, derrière l'autel, proviennent de la fabrique du Carmel du Mans. Mr L'abbé de Saint-Hillier, curé de Trangé, en a fait don



à l'église.

La fabrique de vitraux du Carmel du Mans a exercé son activité de 1853 à 1903. Les locaux se trouvaient 33 rue d'Iéna au Mans (72) jusqu'en 1873 puis, 126 rue de la Mariette au Mans (72).

## La croix en grès roussard.

Ces croix jalonnent les routes du Maine. Le grès roussard est l'un des matériaux majeurs de la région. Résistante à l'érosion, cette pierre est fréquemment utilisée pour la construction d'églises, de calvaires, de fermes. La couleur rousse est due à la présence de fer oxydé (rouille) dans cette roche métamorphique.

Les croix indiquaient les chemins aux pèlerins mais aussi comblant une absence de signalisation, elles indiquaient une entrée de chemin ou de carrefour, remplaçaient d'anciennes bornes gallo-romaine, signalaient des commémorations, des *Rogations\** ou des *Rameaux\**

Les croix archaïques possèdent toutes leurs caractéristiques. Celle de Trangé est de section octogonale. On constate qu'elle avait été brisée en 3 morceaux, probablement à la Révolution. A l'origine, chaque branche avait une boule d'un diamètre de 25 cm environ à son extrémité. Une seule est conservée dans l'église (ci-dessous).

Il existe une légende autour de cette croix. Selon la croyance des trangéens, si la croix est renversée, un malheur surviendra. D'après les rumeurs locales, ces prédictions se seraient avérées exactes à deux reprises.



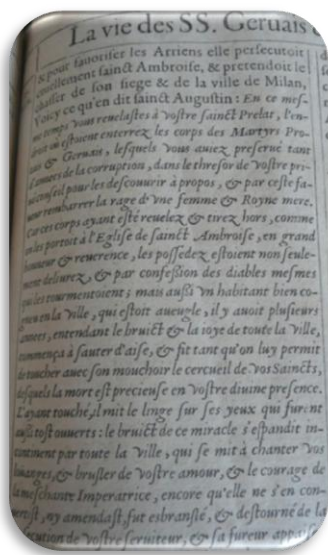
Anciennement, cette croix était accompagnée d'un sobre banc de pierre comme le signal « Le patrimoine des communes de la Sarthe ». Elle se trouvait à la gauche du portail principal, le long du cimetière. Elle est, depuis la seconde moitié du XXème siècle, à droite du portail.

### Saint-Gervais et Saint-Protas

L'église est dédiée à deux saints : Saint-Gervais et Saint-Protas, évoqué en 1705 suite à la réédification et à la bénédiction de l'église. Ceux-ci sont représentés par deux statues disposées autour de l'autel.

C'est tout d'abord, le nom donné à l'église cathédrale du Mans, lors de sa seconde dédicace, par l'évêque Saint-Innocent, vers l'an 532. Elle le porta jusqu'à l'épiscopat de Saint-Julien, qui la dédia une troisième fois, en 838, sous le nom de Saint-Julien. Dédier l'église de Trangé à ces saints, c'est reconnaître l'importance et l'ancienneté de la paroisse.

Pour l'histoire (1) « *Gervais et Protas, fils de saint Vital et de sainte Valérie, après le martyr de leurs parents, vendirent leur patrimoine, en distribuèrent le prix aux pauvres, affranchirent leurs esclaves. Les prêtres païens persuadèrent au comte romain qu'il fallait les faire apostasier si l'on voulait remporter la victoire sur les Marcomans. Peine perdue ; les deux frères persistèrent à confesser leur foi et furent martyrisés à Milan, un 19 juin (1<sup>er</sup> siècle). Saint Ambroise, en 386, découvrit leurs corps et fit la translation solennelle dans l'église qui fut plus tard Saint-Ambroise-la-Grande et où il voulut être lui-même enterré. Le culte de ces deux martyrs s'est répandu dans toute l'église. La fête est dans les nouveaux propres de Poitiers, Sées, Soissons, Le Mans, Nevers ».*



- (1) Dictionnaire d'hagiographie, mis à jour à l'aide des travaux les plus récents par Dom Baudot, Jules – 1925.

### Les cloches.

On ne peut évoquer ces deux saints sans parler des cloches de l'église. De part leur timbre, leur résonance, elles sont devenues « la voix de l'église ». Mais connaît-on leur origine ou plus précisément pourquoi sont-elles associées aux « besoins du culte catholique »?



L' « histoire complète de la Province du Maine » par A. Lepelletier – 1861 – Monnoyer – donne une réponse intéressante à cette question.

*« Des faits de l'antiquité prouvent que les petites cloches ou clochettes ne sont pas une invention du Moyen-âge. On assure que, dans Athènes, les prêtres de Proserpine s'en servaient les jours de fête. On connaît les Tintinnabule qui, chez les romains, se faisaient entendre à l'ouverture des marchés, etc.. /... /. Mais l'introduction, dans les Gaules, des cloches assez volumineuses pour mériter ce nom, leur appropriation aux besoins du culte catholique auquel dès lors elles semblèrent appartenir en propre, ne datent guère que du VIème siècle.*

*On attribue leur invention, en 409, à saint Paulin, évêque de Nole, ville de Campanie, dans le royaume de Naples, où les premières furent alors fondues. De là sans doute leur nom de « campanoe », chez les latins, et celui de « campanile » donné par nos architectes français à la partie supérieure des dômes où les cloches se trouvent placées. Polydore Virgile, en rapportant cette invention au pape Sabinien, vers 604, paraît donc avoir émis une opinion doublement erronée.*

*Importées dans les Gaules par les Romains dès le VIème où même Vème siècle de l'ère chrétienne, les cloches des églises offrirent d'abord un très petit volume et n'exigeaient pas alors ces tours massives que leur nombre et surtout leur poids énorme rendirent indispensables vers le IXème siècle.*

*Ces grandes voix de l'Eglise, comme on les a poétiquement nommées, ayant pour objet essentiel d'inviter, d'appeler tous les chrétiens à la prière, à l'assistance aux offices religieux, durent nécessairement prendre une puissance en mesure de l'augmentation du nombre de fidèles, et de l'accroissement que présenta la circonscription des paroisses. Aussi, d'abord simplement fixées au-dessus de la porte principale des temples, elles furent élevées dans les points culminants de l'édifice, placées dans des clochers plus ou moins sveltes pour les plus légères, dans les tours solides pour les plus lourdes./... /.*

*Saint-Aldric, évêque du Mans, de 832 à 856, compléta, pour sa cathédrale, d'après les chroniques du temps, un accord de douze cloches avec bourdon. /... /.*

*En 1495, Philippe de Luxembourg, évêque du Mans, acheta de ses propres deniers, pour son église, un bourdon pesant 10.000 à 11.000 livres. /... /.*

*En 1793, la puissance révolutionnaire vole et brise toutes les cloches de la cathédrale du Mans, à l'exception de la principale, ou bourdon ».*



Pour l'église de Trangé, les seules traces que nous possédions sont celles tirées des registres paroissiaux de la commune (BMS) :

- Le 17 octobre 1688. *« J'ai, curé de la paroisse de Trangé, soussigné, fait les cérémonies de la bénédiction de nos cloches. La première desquelles a été nommée sous l'invocation de saint Léonor et de sainte Madeleine par messire Léonor de la Rivière, écuyer, sieur de la Groirie et de dame Louise Madeleine de Lomblon des Essarts, veuve de messire François de la Rivière, conseiller du roi au parlement de Metz, et la seconde sous l'invocation de saint Rolland et sainte Anne, par noble Rolland Thomas, sieur de la Prousterie et de dame Anne Ameslon, épouse de Jacques Belot, écuyer, sieur de Chatenay, en présence de messire François Hameau, prêtre, de messire Nicolas Hossard, avocat au Présidial.  
Le lundi 25 du mois susdit, lesdites cloches ont été montées, l'opposition des sieurs du chapitre ayant été levée. Signé : P. Le Roy, curé. ».*
- Le 8 novembre 1759. *« Bénédiction de la grosse cloche sous l'invocation des saints Gervais et Protais, patrons de Trangé par M. Michel Bazoge, curé dudit lieu ».*

Curieusement, d'autres dates figurent dans ces registres paroissiaux relatant la bénédiction des cloches, à savoir :

- 1778. *« Le dimanche 22-2-1778 fut bénite la grosse cloche de Trangé par Michel Bazoge alors curé en vertu de permission de M. le grand doyen vicaire général suivant.....dans le rituel et nommée par (mot rayé) Bazoge Gervaise et Protaise. Elle pesait 245 (kilos supposés). »*
- 1787. *« Le 6 novembre 1787, nous curé soussigné, en vertu d'une permission accordée par René Huet vicaire général de monseigneur l'évêque du Mans en date du 12 octobre avons fait la bénédiction de 2 cloches de cette paroisse suivant les cérémonies prescrites par le rituel du diocèse et ont été reconnues par moi curé soussigné Gervaise et Protaise nos patrons en présence des habitants de Trangé. Bazoge curé de T. La grosse pèse 288 – la petite 237 (poids non indiqués)».*

Les raisons de ces bénédictions successives (3 en 27 ans) ne sont pas connues. La seule indication d'importance constatée est la différence de poids de l'une des cloches lors des deux dernières bénédictions. Elle est donnée en effet en 1778 pour un poids de 245 ( ?) et 9 ans plus tard, en 1787, de 288 ( ?). Il est possible que ces cloches se soient brisées ce qui a nécessité leur remplacement.

Nous trouvons également trace de la présence de cloches à l'église de Trangé en 1505 et 1507 (voir paragraphe sur les travaux) sans autre précision. Les raisons de l'opposition du chapitre du Mans à leur installation en octobre 1688 sont ignorées. Il est indiqué que cette cérémonie a été faite « *en présence de tous les habitants de la paroisse* ».

### **Son implantation.**

La commune de Trangé offrait cette particularité de n'être qu'un ensemble de hameaux et de fermes isolées. Nous avons vu qu'une seule voie de communication la desservait véritablement ; le chemin de Degré au Mans car passant entre la seigneurie de Marcé et le bourg. L'autre voie se trouvait plus au sud, passant par le bois de Pannetière et se dirigeant vers La Quinte.

Il est nécessaire, pour comprendre la raison de l'implantation de l'église en ces lieux de se reporter à l'époque gallo-romaine donc au premier millénaire. Les secteurs de Fay-Chaufour et Trangé ne formaient qu'un vaste domaine : Callemars dont le centre n'était pas Trangé, avec en parallèle la Villa Gallo-romaine de Samarciago (Marcé). Les écrits l'attestent (1). Ces domaines appartenaient à la communauté religieuse (abbaye de la Couture notamment). Les chanoines afin d'obtenir des revenus supplémentaires ont cherché à implanter des églises, d'une part réparties harmonieusement sur ce territoire et d'autre part tenant compte de la topographie des lieux, de la répartition et des mouvements de population. Pour Trangé, l'axe de circulation de Degré-au Mans a pu être un facteur déterminant.

Nous y trouvons d'ailleurs plusieurs hameaux dont l'appellation est d'origine médiévale : Château-Gaillard – Rome – Bel-Ebat, le tout formant avec Marcé, un « couloir médiéval », au détriment du chemin situé plus au sud.

Cette route située dans un petit vallon ne pouvait accueillir une église laquelle, selon un principe religieux, devait se situer sur une partie haute pour plus de spiritualité, ce qui est le cas dans sa configuration actuelle. Il faut également préciser que la forêt couvrait un ensemble beaucoup plus important qu'aujourd'hui, ce qui a été probablement un autre facteur déterminant dans le choix de l'emplacement, lequel, à cette époque, devait se situer en bordure de cette zone boisée, mais au plus près possible de la voie de circulation de Degré au Mans.

(1) Histoire de l'église du Mans par Dom Piolin. Episcopats de Gauziolène (762-770) – de Francon 1<sup>er</sup> (794-816) et Saint-Aldric (832-856).

## Son origine.

Deux aspects sont à considérer dans cette étude. L'église, comme édifice, telle que nous la connaissons actuellement et l'Eglise au sens large, la paroisse.

## L'édifice actuel.

Selon « Le patrimoine des communes de la Sarthe », l'église daterait du XII<sup>ème</sup> ou XIII<sup>ème</sup> siècle. Sa particularité tient à son clocher-mur avec *campanile*\* dans lequel sont encastrées deux cloches qu'il est intéressant de rapprocher à d'autres édifices religieux du Maine.



A peu de distance, à Saint-Jean-d'Assé (Sarthe), nous trouvons une église dont l'aspect général au plan architectural rappelle celle de Trangé, Notre-Dame-des-Champs, ancienne paroisse rattachée à Saint-Jean-d'Assé (photo).

Pourvue simplement d'une nef, d'un clocher-mur avec deux cloches encastrées et *campanile*\*, cette église a gardé son aspect originel. Elle est datée du XI<sup>ème</sup> siècle.

Une autre église possède les mêmes caractéristiques. Il s'agit de l'église Notre-Dame à Saint-Marceau (Sarthe), datée des XI<sup>ème</sup> et XII<sup>ème</sup> siècles.

Un autre point mérite d'être souligné. La paroisse de Trangé fait partie des 40 plus anciennes paroisses du *chapitre*\* du Mans. Elle est listée, en 1313, dans un document (1) dont la teneur est la suivante :

*« En 1313, l'évêque Pierre de Longueil (ou Gougeul) (1309-1326) signa un accord avec son chapitre, pour assurer une délimitation exacte entre leurs droits respectifs, et même leur juridiction. L'évêque reconnaît au doyen et au chapitre du Mans la juridiction pleine et entière sur les églises dites anciennes, « que antique vocantur », et sur les prêtres qui les desservent : les chanoines pourront connaître de leurs délits, fautes et manquements : l'évêque se réserve les cas d'hérésie et les empêchements de mariage. /... /. Afin de ne donner lieu à aucune mauvaise interprétation, l'acte énumère bien complètement toutes les églises qu'on appelait anciennes : Ruilleyum (Rouillon), Capella Sancti Albini (Saint-Aubin), Gourdena, Sanctus Quintinus, Allonna, Trangeyum (Trangé), /... / ».*

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il est permis de penser que l'église de Trangé, au plan de sa datation, peut se rapprocher de ces communes, étant considérée en 1313 comme une ancienne paroisse et la notion de paroisse impliquant obligatoirement l'existence d'une église.

### La paroisse.

Il a été dit que Trangé était l'une des 40 plus anciennes paroisses du chapitre du Mans ce qui implique l'existence d'un édifice religieux.

Nous avons précisé ci-dessus que les domaines et territoires appartenaient à la communauté religieuse. L'église en tant qu'édifice a été identifiée comme ayant été construite vers le XII<sup>ème</sup> siècle.

Dans le Tome 2 de « l'histoire de l'église du Mans par Dom Piolin », sous les évêchés de Gauziolène (762-770) et Francon 1<sup>er</sup> (794-816), il est question de « *les deux paroisses de Chaufour et de Trangé, et que l'on range au nombre des plus anciennes propriétés de l'Eglise du Mans ....* »

Le chapitre XV, dans le T.3 est consacré à l'évêché d'Avesgaud (995-1035). Dans celui-ci nous trouvons :

*« En même temps que le domaine féodal des évêques s'établissait en la manière que l'on vient de voir, celui des chanoines se constituait aussi de son côté tel à peu près qu'il exista jusqu'à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle. Ainsi le chapitre possédait dès le XI<sup>ème</sup> siècle la baronnie de Courgenard ; les châtelainies d'Assé-le-Béranger et de Connerré ; les seigneuries d'Allonnes, Asnières, Bannes-sur-le-Loir, la Bosse, la Chapelle-saint-Aubin, Saint-Georges-du-Plain, Mulsanne, Parigné-l'Evêque, Pruillé-le-Chétif, Trangé, Laigné-en-Belin /... / . »*

Dans la « Géographie ancienne du diocèse du Mans – Cauvin », il est indiqué ceci :

*« /.. / Ces centres (bourgs neufs) groupés autour de l'église formaient des agglomérations très médiocres composées de quelques maisons de paysans. La population vivait surtout dans les bordages isolés dans la campagne, où il n'était pas rare de rencontrer des hameaux d'origine familiale, formés par les maisons d'indépendants ou de manœuvriers /... / . »*

*Presque toutes les paroisses nouvelles, allant de 182 agglomérations dans le diocèse du Mans, avant l'an mil, où commença l'ère des grands défrichements, à 609 paroisses, selon un pouillé de 1330, furent créées avant la guerre de Cent Ans /... / .*

*Peu avant 1841, l'abbé Tournesac qui avait parcouru presque tout le diocèse du Mans pour recueillir les matériaux de sa statistique monumentale, constatait que sur 700 églises visitées par lui, environ 500 appartenaient aux XIème et XIIème siècles, 7 ou 8 dataient de Philippe-Auguste ou du roi Saint-Louis. Les autres répondaient pour la majeure partie aux reconstructions des XVème et XVIème siècles ».*

Nous constatons que Trangé existait donc, probablement en tant que paroisse, bien avant la fin du premier millénaire. Il est permis de penser qu'en lieu et place de l'église actuelle, il existait un autre édifice, probablement de construction plus modeste, notamment en bois, ce qui était fréquemment la règle à cette époque. Les constructions en dur (pierre), effectuées souvent par des moines, ont débuté au XIème siècle.

Un rapprochement est à effectuer avec un évènement survenu à la métairie de Pannetière sous l'épiscopat de Robert (856-885) et évoqué dans l'historique de ce lieu-dit (voir le chapitre consacré à ce thème). Le clergé de Sées, comprenant l'évêque, sa suite et les reliques d'un saint, poursuivi par les normands, s'était réfugié en ce lieu et les métairies avoisinantes, en raison notamment de la présence « d'une église dans les bois desservie par quelques prêtres ». Seule l'existence d'une église à Trangé située comme nous venons de le voir ci-dessus en bordure ou dans les bois pourrait correspondre aux faits énoncés. Aucun texte ne vient étayer cette affirmation, mais les divers recoupements effectués tenant à l'implantation, l'origine, l'ancienneté de l'église de Trangé, les faits rapportés dans ce récit ainsi que l'emplacement des autres édifices religieux dans les communes limitrophes, permettent d'avancer cette hypothèse.

Le « Dictionnaire topographique, historique et bibliographique de la province et diocèse du Maine » de Le Paige, chanoine, T.2, évoque la gestion des églises paroissiales et précise notamment que les « *abbayes recherchèrent la propriété des églises paroissiales afin d'accroître leurs revenus estimé au XIIème siècle entre 60 et 100 sous par an* ». Les desservants étaient fournis par le monastère. Les abbayes firent reconstruire de nombreux sanctuaires restitués, car presque toutes ces églises étaient en bois. Les moines se montrèrent si habiles dans cet art que divers seigneurs les chargèrent d'édifier leurs chapelles castrales. Très tôt, l'Eglise interdit de confier des paroisses aux religieux. Les moines se substituèrent alors un prêtre séculier, appelé « *presbyter* » (XIème siècle). Ils ne virent dans ce prêtre chargé de les remplacer qu'un suppléant médiocrement rétribué, à qui ils accordèrent le titre de « *vicaire perpétuel* ».

## La gestion des églises.

Cette gestion était confiée à « La Fabrique ». Un article, écrit par André Laton en 1985 sur ce sujet, a été publié dans « La Province du Maine – tome 87 -, fascicules 53-54 ». Il nous permet de comprendre l'évolution dans le temps de « l'institution fabricienne », mise en place au XIV<sup>ème</sup> siècle, sa disparition à la Révolution et sa renaissance en 1801, imposant des règles strictes et surtout un contrôle plus rigoureux de la part de l'autorité préfectorale.

*« La vie religieuse collective n'a pu se réaliser sans un support matériel source de dépenses. Il a fallu fournir à la paroisse les biens matériels et les ressources qui lui étaient indispensables. Elle les a assurés longtemps par un patrimoine immobilier, puis par une collecte financière permanente ou occasionnelle. Ce volet de la vie religieuse constitue le « temporel » et qui dit « temporel » dit nécessairement « administration ».*

*Jusqu'à la Révolution, le curé gère lui-même les ressources matérielles : dîmes et revenus des immeubles (terres et maisons) qui lui sont attribués : c'est la mense curiale. En contrepartie, il n'est tenu vis-à-vis de la paroisse qu'à l'entretien du sanctuaire de son église.*

*Par contre, les biens et revenus propres de la paroisse sont gérés par les laïcs, « la fabrique », qui administre l'église et le cimetière, entretient le presbytère et le vicariat, fournit aux besoins matériels du culte, des célébrations, de la charité, rémunère les employés de l'église. Un conseil de « marguilliers » se recrute par cooptation parmi les paroissiens masculins et désigne l'un d'eux comme « procureur fabricier ». Celui-ci est assisté d'un trésorier qui tient les comptes et la caisse, perçoit les produits et paie les frais, acquitte les services prescrits par les fondations. Le procureur agit en accord avec le curé. Caisse, livres et archives sont conservés dans un coffre dont chacun des trois détient une clé. De longue tradition, le conseil réunit côte à côte, des notables et des laboureurs, tous hommes dignes de confiance et....solvables. Les femmes n'y ont jamais place.*

*Cette institution, fixée au XIV<sup>ème</sup> siècle, ne cesse de refléter dans sa gestion les habitudes d'approximation et de relatif désordre des temps ultérieurs ; l'Eglise en a la tutelle et le Parlement s'en préoccupe. Un Arrêt du 6 février 1675 du Parlement pour la reddition des comptes des fabriques des églises paroissiales du diocèse du Mans s'inquiète du désordre des comptes, du maintien en fonction abusif des procureurs et marguilliers. Il enjoint de tenir les comptes prêts à être rendus lors des visites de l'Evêque ou de l'archidiacre. Il fait*

défense à tous curés, juges et habitants d'en prendre connaissance si ce n'est lorsqu'ils y sont appelés. Il prescrit que « chaque année ou du moins de deux ans en deux ans, il sera procédé à la nomination des marguilliers ou procureur fabricier en la forme et manière accoutumée, sans qu'ils puissent être continués après le dit temps expiré ». L'ordonnance épiscopale de 1747 insiste dans le même sens. Les statuts synodaux de 1788 précisent encore : « les procureurs de fabrique ou marguilliers seront tenus de rendre leurs comptes en présence des curés, officiers et autres principaux habitants des lieux, qui les examineront et arrêteront. Les curés veilleront à la conservation des biens de la fabrique et à l'emploi des deniers qui en proviennent. Ils feront rendre les comptes tous les deux ans suivants les règlements. De plus, les comptes seront surveillés par l'Evêque ou plutôt par les archidiacres lors de leurs visites canoniques.

Le décret révolutionnaire ayant enlevé à l'Eglise tous ses biens, l'institution fabricienne disparaît. La loi du 12 juillet 1790, dite « constitution civile du clergé » l'ignore. Le concordat de 1801 et les articles organiques (qui forment un code ecclésiastique) reprennent l'institution fabricienne, en font une pièce maîtresse du contrôle de l'administration publique sur l'église. « Il sera établi des fabriques pour veiller à l'entretien et à la conservation des temples, à l'administration des aumônes ». Le décret du 30 décembre 1809 en est la véritable charte. Il en est aussi le carcan.

La nouvelle fabrique est un rouage administratif sous la double tutelle de l'évêché d'une part, de la mairie et de la préfecture de l'autre, celle-ci étant plus rigoureuse que celle-là. Les habitants n'interviennent plus directement. La fabrique est représentée par un conseil de 4 à 6 membres : les premiers étant désignés par l'évêque et le préfet, le renouvellement se fait par cooptation. Le conseil choisit un bureau, président, secrétaire et trésorier, en fonction pour un an. Le curé assiste sans voix délibérative aux réunions. Chaque année doit être établi un compte rendu financier et un projet de budget, soumis à l'accord du conseil municipal et à l'autorisation de la préfecture. Les comptes et documents sont tenus sur des formules imprimées. L'institution, toute laïque et fortement encadrée, se révèle efficace ».

Dans les registres paroissiaux, nous retrouvons quelques indications sur l'existence de la « Fabrique » à Trangé.

La première date du 12 mars 1532. Elle indique que :

« /... / d'un acte notarié du 12 mars 1532, il appert que feu Macé Haton, en son vivant demeurant au lieu de la Charrière (Chatellerie actuellement) à Trangé aurait par son testament donné à la fabrique et à la cure de la paroisse la somme de 2 sols et 6 deniers de rente annuelle perpétuelle payable chaque



*année à Pâques. /... /. Pareillement aurait ledit défunt donné et laissé pour toujours 12 deniers de rente à la fabrique payable au jour de Pâques pour aider à avoir du vin à communier( pour) les paroissiens de la paroisse au jour de Pâques./... /. Signé J. Bazoge, procureur.»*

En 1689, il est porté l'indication suivante :

*« Copie sur l'état en parchemin déposé aux archives de la fabrique de Trangé inventaire des meubles de l'église de Trangé fait le 1 jour de novembre 1689 dont le procureur de la fabrique sera tenu de rendre compte. /... /. »*

### **Les travaux.**

De part son ancienneté, l'église de Trangé a nécessité des travaux d'entretien, de consolidation, de réédification et d'agrandissements. Une nouvelle fois, les registres paroissiaux par leur contenu sont des auxiliaires précieux dans ce domaine.

Néanmoins on trouve quelques indications dans des textes anciens sur de légères modifications à apporter à l'église de Trangé.

Un article paru dans le « bulletin de la commission historique et archéologique de la Mayenne » de 1888, d'après une note de M. Queruau-Lamerie, consacré à Simon Hayeneufve (1), un personnage protégé par Lezin Cheminard, alors grand doyen du chapitre du Mans (personnage le plus haut placé dans l'Eglise du Mans après l'évêque) en 1505, relate les visites décanales effectuées dans les églises par les doyens du chapitre ou par Simon Hayeneufve exerçant ponctuellement la fonction de vicaire.

Pour Trangé, il « *ordonne une réparation aux vitres de l'église, l'installation d'une lampe devant le maître-autel et de quelques planches au-dessous des cloches pour obvier aux accidents* ».

En 1507, lors d'une nouvelle tournée « *l'église de Trangé dut par ordre du délégué être pourvue d'un tabernacle pour renfermer le Corpus Christi, et d'un plancher au-dessous des cloches* ».

### **Une réédification en 1704.**

Les registres paroissiaux nous apportent beaucoup plus d'informations. En effet, il est question le 1 aout 1704 de :

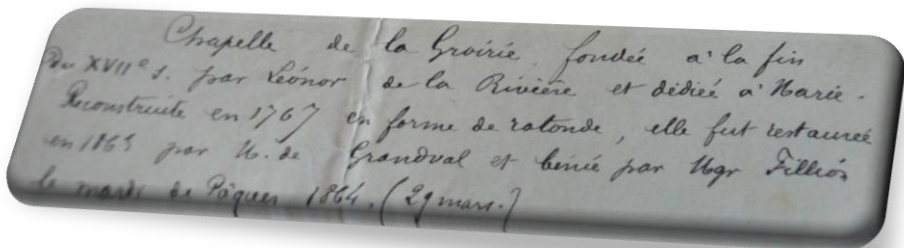
« la pose de la première pierre de l'église paroissiale de Trangé ornée du milieu d'un grand autel par vénérable et discret Julien Fay, prêtre bachelier en théologie, chanoine prêtre de l'Eglise du Mans.... ».

Puis le 28 octobre 1705 :

« Bénédiction d'église. L. Antoine de Boursault de Viantay, prêtre hériter en droit, abbé de la Chapelle aux Landes, prévot de ....moustier, chanoine prébendé et archidiacre de château du Loir dans l'Eglise du Mans ,le 28 octobre 1705, a béni l'église nouvellement réédifiée de l'invocation des martyrs St-Gervais et St-Protais, puis y a célébré la messe solennelle.

Pendant la construction, le Saint Sacrement, les Saintes Huiles et les fonds baptismaux avaient été transportés dans la chapelle du château de la Groirie ».

(1)



Bien qu'aucun élément particulier ne soit communiqué sur les raisons des travaux de réédification de l'église, l'information revêt une grande importance, notamment au plan architectural. Y-a-t'il eu modification de l'aspect général de l'édifice ? Cela est peu probable car ces travaux n'ont duré que 14 mois.

A noter que l'église au moment de la pose de la première pierre n'était pas fermée car le 21 mai 1704, un mariage y a été célébré, néanmoins il est indiqué qu'elle « est complètement ruinée ».

Rappelons que les cloches ont été montées et bénites en 1688, donc 16 ans seulement avant lesdits travaux. Y-a-t'il une relation de cause à effets ? Les cloches par leur poids et les vibrations pourraient être à l'origine de dégradations importantes d'où une remise en état de l'ensemble de l'édifice.

Une date figure sur le coq du clocher : 1738. Il s'agit probablement de la date correspondant à la pose dudit clocher.

## Le clocher menace et l'orage gronde en 1820

La question se pose à nouveau en 1820, soit 115 ans plus tard. En effet, le comte Auguste de Samson a adressé un courrier en date du 6 avril 1820 à Monsieur le Préfet de la Sarthe, dans lequel il stipule :

*« Monsieur le Préfet, j'ai l'honneur de vous prévenir que le mardi 4 courant au moment de l'office le clocher de l'église de Trangé qui depuis longtemps a besoin d'être rebâti et qui est construit en pierre, a donné un moment la crainte de le voir s'écrouler, des pierres qui se sont détachées, ont brisé un morceau du lambris de l'église. On a cru d'abord que cet accident se serait rien et on a continué de sonner les cloches mais hier un nouvel accident a eu lieu et fait voir la nécessité absolue de remédier le plus promptement aux malheurs qui pourraient avoir lieu soit en blessant des personnes soit en brisant par sa chute une grande partie du toit de l'église.... »* Puis suit la demande de passage d'un expert.

Les projets de travaux consistant en la construction du clocher et l'augmentation de l'église, ont été présentés au C.M., lequel les a rejetés. Un entrepreneur, un couvreur et des membres du C.M ont visité le clocher. Ils ont déclaré le pinacle solide et ont trouvé que le remuement et la dégradation du clocher ne venaient que du mauvais arrimage des cloches. L'église avait aussi besoin d'être recouverte en entier.

Un accident imprévu est arrivé le 16 aout. Un violent orage est survenu et la foudre est tombée sur le clocher *« cassa un chevron de la charpente, renverse une partie du lambris, fit plusieurs tours dans les murs de l'église et sortit par une vitre cassée de la 3ème croisée du côté du jardin. Les pinacles n'étaient pas aussi solides, on fut obligé de descendre les cloches pour le refaire tout à neuf. Cette réparation du pinacle du clocher et de la couverture de l'église couta à la commune 12 à 1500 francs environ »*.

La pluie pénètre de tous les côtés dans l'église. Un rapport à ce sujet a été établi le 22 juillet 1820 par les

pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	6
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	5 60
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	1 50
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	4
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	8
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	18
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	25
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	25 60
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	6
pour les matériaux nécessaires pour la construction du pinacle du clocher	2
Total de la dépense 101 70	
22 juillet 1820 Dreux	

domaines (ci-jointe copie deuxième et dernière page).

Le 22 août 1820, autorisation est donnée de remplacer les voliges en chêne par des voliges en sapin.

Le 4 novembre 1820 a eu lieu la réception des travaux de réfection de la toiture.

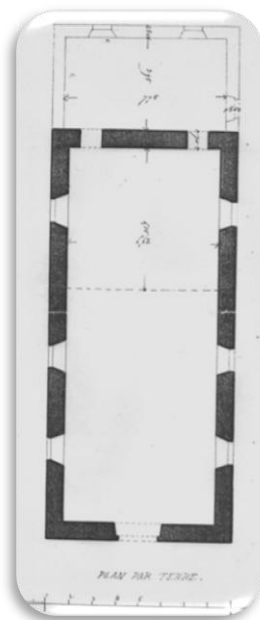
### L'agrandissement.

En 1866, « l'église étant trop petite pour cette commune à laquelle viennent d'être annexés récemment 80 habitants d'une autre paroisse(1). Beaucoup d'hommes assistent à la messe dans la sacristie, derrière le chœur. Les enfants sont resserrés dans le sanctuaire ».

(1). Il s'agit des habitants résidant anciennement à Saint-Pavin-des-Champs, commune intégrée au Mans et dont une partie a été rattachée à Trangé en 1865.

Des travaux d'agrandissement sont donc envisagés.

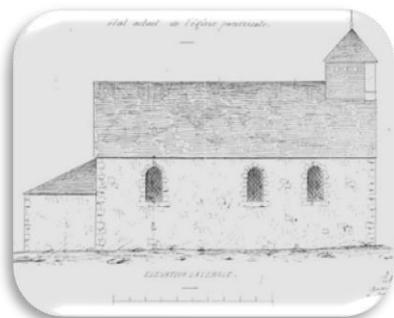
Des plans établis en 1866 et signés par Monsieur de Grandval, maire de Trangé, permettent de constater que l'église était très simple et se limitait à la nef. Elle était identique à celle de Notre-Dame-des-Champs à Saint-Jean-d'Assé (72).



Une vue du dessus permet d'avoir une idée des dimensions de l'église et surtout de l'agrandissement proposé.

Les sommes à engager étant trop importantes des demandes d'aide vont être faites. Des devis seront établis. En exemple, la nouvelle porte en bois bénéficiera d'un secours de 157 Fr pris sur le fonds commun des amendes de police correctionnelle.

Le 1 juin 1867, un décret impérial autorisera



un emprunt par la commune ce

qui sera effectué près de la Caisse des Dépôts pour un montant de 2000 Fr. Le 25 mai 1868 un secours de 2200 Fr sera adressé par le ministre des cultes.



Lors des travaux qui seront réalisés, la sacristie sera démolie et par la suite les chapelles latérales seront construites.

D'autres travaux s'ajouteront en 1910 : la réparation de la toiture et la pose de gouttières pour éviter l'inondation du cimetière.

- (1) Pendant les travaux, les cérémonies religieuses se déroulaient dans la chapelle du château de la Groirie.

### **La révolution.**

A la révolution de 1789, toutes les possessions du clergé, y compris les églises, ont été confisquées et déclarées « biens nationaux », puis revendues. Les prêtres ont été arrêtés et déportés, certains à l'étranger.

Dans « Le statut légal des églises. Le régime de la première séparation dans la Sarthe. 1794-1802 », Ch. Girault dresse la liste des églises qui ont ainsi été confisquées et la destination qui leur a été donnée.

Pour Trangé, la vente eut lieu le 25 Aout 1796 en faveur de Charles Poilpré, lequel en fera donation gratuite à la commune en 1803, avec la maison presbytérale. Celle-ci fera l'objet d'un arrêté consulaire du 17 prairial an XI (6 juin 1803) autorisant la commune à accepter cette donation.

Dans le livre sur la « Vente du mobilier des églises de la Sarthe pendant la Révolution » de F. Legeay – 1887, il est indiqué pour Trangé que :

*« 18 Floréal An III – L'église a été adjugée au citoyen Poilpré le 5 Floréal An III. Il y a deux toises d'enduits à refaire, quinze carreaux de vitre sont cassés, à la couverture il faut cinq cents ardoises ».*

Le curé de Trangé au cours de cette période était Michel Bazoge. Il avait comme vicaire un certain Drouin. Comme bon nombre d'ecclésiastiques, ils furent arrêtés et emmenés à la Mission au Mans. Michel Bazoge a ensuite été déporté à Angers le 31 aout 1792, puis au château de Nantes. En raison de son âge, il n'a pas été exilé à l'étranger mais transféré aux Carmélites de cette ville le 20 septembre 1792.

Dans les registres paroissiaux, il est intéressant de constater que la population paraissait ignorer la destination des prêtres. Comme preuve, ce texte qui parle d'émigration et non d'emprisonnement:

*« En 1758, Michel Bazoge succéda à son oncle qui lui avait relégué sa cure. Il resta jusqu'à la révolution de 1793, où il fut obligé de s'expatrier. Il resta peu*

*longtemps dans l'émigration. En 1795, il vient demeurer au Mans, sur le Grenouillet autrefois paroisse de St-Germain.*

*Mais en 1802 tous les habitants vinrent le chercher pour leur dire la messe et il l'a dite plusieurs fois en plein air dans la cour de la « Bruyère » où tous les paroissiens assistèrent avec piété et dévotion parce que l'église et le presbytère avaient été vendus et qu'il ne pouvait pas encore dire la messe dans l'église ».*

Il est intéressant de noter également que la donation de l'église en 1803 à la commune paraît être liée au retour du prêtre en 1802. La ferveur populaire ne paraît pas étrangère à la générosité de cet acte.

Un autre texte souligne la foi et la confiance dans l'église.

*« L'église de Trangé avant la révolution avait de très beaux ornements qui ont été pris et menés au département d'après les ordres et autorités d'alors. L'inventaire fut fait de tous les meubles de la sacristie et de l'église. La vente en eut lieu et chaque particulier en acheta et les rendit aussitôt que les églises furent rendues au culte catholique. Les chandeliers de l'autel, la croix, la lampe sont telles qu'elles étaient avant la révolution. Les chandeliers furent changés pour ceux qui y sont maintenant chez un Dorin, doreur-argentier rue St-Vincent.*

*Le soleil et ciboire qui étaient massifs d'argent furent cachés dans la charpente du presbytère.... ».*

### Un drame, un assassinat.

Un drame s'est déroulé aux « Maisons-Rouges » dans ce contexte de violence ; l'assassinat de l'abbé Bigot, curé de la Bazoge depuis le 15 septembre 1786, relaté dans la « Revue historique et archéologique du Maine » publié en 1876 par la Société Historique et Archéologique du Maine (P.82-83 et 84).

*« Une autre victime de la mauvaise Fortune fut le curé de La Bazoge, qui mourut sur la paroisse de Chaufour martyr de son ministère.*

*L'expérience des élections avait détruit ses dernières illusions, et plutôt que de céder encore sur la question du serment de haine à la royauté, il avait préféré fermer l'église, cesser le culte et abandonner son presbytère. Mais il quitta le moins possible les âmes qui lui avaient été confiées, et s'éloigna seulement assez pour échapper aux recherches tout en évangélisant la contrée. S'il avait mérité lui aussi à certaines heures les reproches et mêmes les sanctions de ses supérieurs, du moins au déclin de la vie un héroïque ministère purifia sa*

*conscience et grandit son âme comme pour le préparer à une mort brutale qui glorifie sa mémoire.*

*Le 19 septembre 1798, Auguste Tricot, capitaine de la garde nationale de Domfront, quittait ce bourg vers 9 heures avec six hommes et en passant à Lavardin prenait le cantonnement de huit chasseurs. A minuit la troupe était à La Quinte, et vers 1 heure croisait dans les bois de Martigné « un grand nombre de gens revêtus comme aux jours de fêtes ». Elle ne saurait arrêter tout ce monde, mais au moins les plus faciles, François Leduc et sa femme des Mortrais en Chaufour, Pierre Valliot domestique à La Quinte.*

*Vers les deux heures du matin, on arrivait aux Maisons-Rouges, hameau de Trangé sur la route du Mans à Laval, et selon son mandat le capitaine faisait aussitôt cerner la maison de Pierre Bellanger, maréchal. C'est alors qu'en prenant son poste derrière la maison, le garde national Pierre Palard surprit au pignon de l'étable deux hommes, dont l'un jetait vite dans un fossé le bâton et le chapeau d'une tierce personne absente, geste maladroit qui rendit les deux individus suspects et les fit arrêter. A l'aurore, selon la loi, la force armée pénétrait dans la maison de Bellanger et trouvait, couché dans la crèche de l'étable, un homme qui déclina son nom de Jacques Bigot, curé de La Bazoge. Le mystère s'éclaira : l'abbé Bigot, un apprenti maréchal François Guitton qui lui servait de sacristain, et le fermier Chevalier rentraient de la Pinardière, où ils étaient allés sans doute baptiser un enfant de Jean Nay, juste à l'heure où la troupe arrivait à la maison du maréchal. Vite Bigot dissimule dans une haie « la bourse renfermant les trois fioles d'huile », jette à ses compagnons bâton et chapeau, et grimpe dans un grenier à foin d'où par une échelle intérieure il descend dans l'étable.*

*Depuis quelque temps, la demeure de Pierre Bellanger passait pour servir au culte. Dans le grenier en effet, sous le foin, on trouva tous les objets nécessaires, soutane, vêtements, et linges liturgiques, pierre sacrée, registres, pêle-mêle enfermés dans un sac en cuir. C'étaient assez de pièces compromettantes ; Tricot arrêta donc Pierre Bellanger comme receleur de prêtre réfractaire et sur les neuf heures fit reprendre la route de Chaufour à sa troupe qui encadrait prudemment les prisonniers Bigot, Guitton, Chevalier et les suspects du bois de Martigné. Mais désireux de ne pas s'embarrasser de tant de détenus, il en envoyait directement six à La Quinte et, gardant avec lui Bigot seulement, fouillait la ferme du Grand-Plessis, après quoi tous reprirent la route de La Quinte. A la hauteur de la Vagotière, les Chouans de Cœur d'Acier, embusqués dans les bois de Martigné, firent feu sur le convoi républicain. Bigot aurait profité du désarroi pour se dégager, saisir peut-être le*



*fusil d'un soldat et défendre sa vie, mais devinant le coup les chasseurs le tuèrent net. L'intervention des chouans avait donc été un désastre, qui réjouit d'ailleurs les Républicains. Un trou fut creusé sur le bord du bois, où l'on jeta le corps meurtri du prêtre. Le lendemain, 21 septembre, le juge de paix de Lavardin et le maire de Chaufour, Jean Jarossay, faisaient exhumer le cadavre, et l'enterraient dans le cimetière communal où des vieillards d'aujourd'hui se rappellent encore avoir vu sa tombe ».*



Un autre texte dans « l'église du Mans durant la révolution – T.7 – De la chute de Robespierre au rétablissement du clergé – 27 juillet 1794 par Dom Jean Piolin » évoque ce triste évènement d'une façon plus descriptive et sauvage, donnant aux républicains un visage emprunt de férocité et d'inhumanité.

*« Le curé de la Bazoge trouva un asile dans la paroisse de Trangé, dans un village appelé les Maisons-Rouges, où deux hommes charitables lui donnèrent alternativement l'hospitalité. Supérieur à la crainte du danger, il ne cessa de parcourir les paroisses de la Quinte, de Coulans, de Chaufour, de Trangé, de Degré, d'Aigné et de la Bazoge, pour administrer les sacrements et répandre l'instruction religieuse. /... /. La colonne mobile de Domfront-en-Champagne était à la poursuite des chouans ; et les hôtes du curé de la Bazoge étaient soupçonnés de les favoriser. Les soldats envahirent la maison vers deux heures après minuit. Le prêtre venait de terminer sa messe ; il n'eut que le temps de se jeter dans une grange. Les militaires après avoir fouillé la maison, entrèrent dans une écurie située au-dessous du lieu où s'était réfugié le seigneur de Dieu. Celui-ci en les entendant voulut s'enfoncer dans le foin, mais il posa le pied sur une ouverture et tomba au milieu de la troupe étonnée. Quelques-uns voulaient le conduire au Mans, mais un boucher de Domfront qui commandait la colonne s'y opposa énergiquement, disant qu'il échapperait de nouveau et que ses amis le sauveraient. Aussitôt et sans perdre de temps, il l'entraîna dans le bois de Martigné, afin de l'y massacrer. « Mes amis, dit Jacques Bigot qui pénétrait le dessein de ses bourreaux, ce n'est pas là la route du Mans ; menez-moi au Mans, je vous en prie : on m'y jugera selon la loi ». Pour toute réponse, ils lui assénèrent deux coups de crosse de fusil qui l'étendirent par terre. La victime voulut se relever, on lui perça le côté d'un coup de baïonnette. Il fit cependant encore quelques pas ; mais ses bourreaux s'acharnèrent sur lui et lui portèrent de nouveaux coups de baïonnette, de manière à le couvrir de sang et de blessures. » Mon Dieu, disait-il au milieu de ces tourments, mon dieu, ayez*

*pitié de moi qui suis un grand pêcheur ! Mon Dieu, pardonnez-moi ! ». Il avait déjà reçu plus de vingt coups de baïonnette et il respirait encore ; mais le boucher réclama l'honneur de lui porter le dernier coup, et lui déchargea son fusil dans l'oreille. Ainsi purifiée dans son sang, son âme alla rejoindre la troupe glorieuse des illustres pénitents de tous les siècles. /... /.*

*Cette scène de férocité révolutionnaire eut lieu durant les jours complémentaires de l'An VII, c'est-à-dire du 17 au 22 septembre 1799. /... /*

*La figure sanglante de Jacques Bigot est d'ailleurs la dernière dans l'ordre des temps de toute cette longue file d'ecclésiastiques, que nous avons vus sacrifier leur vie avec un si admirable héroïsme pour leur fidélité aux Lois de l'Eglise ».*

L'église de Trangé, de part tous les points évoqués et développés, fait aussi partie intégrante de l'histoire de la commune. Bien que modeste au cours des premiers siècles, elle a su attirer la ferveur populaire et être un trait d'union entre les dirigeants locaux et ceux qui les servaient.